Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20251105-DELIB_2025_690-DE

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE
ARCHE Agglo

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 novembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	59

Date de convocation
30 octobre 2025

Finances – Budget annexe eau potable – Décision modificative n° 3

N° de la délibération
2025-690

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.
Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC. Mmes Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2025-223 du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif du budget annexe eau potable ;

Vu la délibération n° 2025-267 du 28 avril 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe eau potable ;

Vu la délibération n° 2025-409 du 2 juillet 2025 approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe eau potable ;

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20251105-DELIB_2025_690-DE

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
012	Charges salariales	-5 192,27 €	
65	Autres charges de gestion courante	-7 000,00 €	
66	Charges financières	2 031,00 €	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	
75	Autres produits de gestion (sub° budget principal)		-2 031,27 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	
023	Virement à la section d'INV	-50 000,00 €	
042	Opération d'ordre (amortissement)	1 130,00 €	
Total Fonctionnement		**-2 031,27 €**	**-2 031,27 €**

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
23	Immobilisation en cours	-48 870,00 €	
021	Virement de la section de FCT		-50 000,00 €
040	Opération d'ordre (amortissement)		1 130,00 €
Total Investissement		**-48 870,00 €**	**-48 870,00 €**

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget annexe Eau potable ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Le président ArcheAgglo